

COMMUNE DE SAINT MARTIN DES OLMES

Compte rendu Conseil Municipal du 4 Avril 2023

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Olmes s'est réuni le Mardi 4 Avril 2023 sous la présidence de M. Daniel Barrier, maire et a délibéré sur les questions suivantes :

- Approbation des comptes de gestion 2022,
- Approbation des comptes administratifs 2022,
- Affectation de résultats,
- Reste à réaliser 2022,
- Note de synthèse,
- Dépenses des sections pour 2022,
- Vote des taux des taxes,
- Vote des budgets pour 2023,
- Budget des sections pour 2023,
- Note de synthèse du budget,
- Demande de subventions,
- Modification des statuts de TE du Puy de Dôme,
- Choix entreprise pour la voirie et l'aire de jeux,

L'an deux mille vingt-trois le mardi 4 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Olmes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BARRIER, Maire.

Date de convocation : 20 Mars 2023

Nombre de conseillers : 11

Présents : Daniel BARRIER, Mireille LAROCHE, Philippe BOUARD, Thierry PIOT, Christophe DURET, Cédric DUMEIL, Isabelle ESTRADE, Emilia GRANET, Jean-François KLUFTS, Nelly ROCHER.

Absent :

Procurations : Roland DURET *procuration* à Jean-François KLUFTS

Secrétaire : Isabelle ESTRADE

Objet : Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

↳ Le conseil municipal décide d'approuver les comptes de gestions présentés.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Objet : Approbation des comptes administratifs

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LAROCHE Mireille, 1ere adjointe, approuve les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressés par Mr BARRIER Daniel, Maire.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Objet : Vote du taux des impôts locaux année 2023

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des deux taxes communales. Il est proposé de conserver le même taux communal que 2022, soit 34,87% pour les propriétés bâties et 63,86% pour les propriétés non bâties.

De plus cette année, les communes doivent à nouveau voter un taux pour la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale). Il est proposé de conserver le même taux qu'en 2020, soit 8,24 %.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Taxe d'habitation (habitation secondaire)
34,87 % (Taux communal : 14,39 + Taux départemental : 20,48)	63,86 %	8,24 %

- Décide de fixer comme suit le taux des deux taxes communales pour l'année 2023 :

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Objet : Approbation des budgets communal et eau pour l'année 2023

Monsieur le maire présente à l'assemblée le budget communal et le budget eau de l'exercice 2023. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité approuve les budgets dont les montants sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget communal	494 251,29 €	199 253,85 €
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget eau	15 671,46 €	90 738,04 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Objet : Subventions allouées pour l'année 2023 aux associations

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de Saint Martin	650,00 €
Donneurs de sang bénévole d'Ambert	100,00 €
Union Musicale Marsacoise	400,00 €
LAASSI	236,00 €
Les Amis de l'école 1900	200,00 €
Ecole et Collège Saint Joseph	300,00 €
Amicale Laïque Ambertoise	300,00 €
Diverses (en réserve)	314,00 €
Total	2500,00 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Objet : Modification des statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de Saint Martin des Olmes adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ↳ D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- ↳ De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le maire à signer toute pièce s'y afférent.

Objet : Acceptation des devis pour le programme « aire de jeux »

Monsieur le maire présente au conseil municipal les différents devis reçus pour le programme d'aire de jeux.

Après concertation du conseil municipal,

- le devis de l'entreprise « **GEDIMAT BOROMAT** » concernant l'achat de grillage pour la sécurisation de l'aire de jeux est accepté pour un montant de 1 231,34 € HT, soit 1 477,61 € TTC,
- le devis de l'entreprise « **ESA SPORTS** » concernant la fourniture et la pose des jeux et mobiliers est accepté pour un montant de 21 984,00 € HT, soit 26 380,80 € TTC,

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Objet : Acceptation des devis pour le programme « voirie 2023 »

Monsieur le maire présente au conseil municipal les différents devis reçus pour le programme voirie 2023.

Après concertation du conseil municipal,

- le devis de l'entreprise « **EUROVIA** » concernant la mise en forme des chemins est accepté pour un montant de 25 048,00 € HT, soit 30 057,60 € TTC,
- les devis de l'entreprise « **DUMEIL TP** » concernant la mise en forme des chemins du Bouchet et du Suc de Montchaud sont acceptés pour un montant total de 13 640,00 € HT (5 400,00 € + 8 240,00 €), soit 16 368,00 € TTC,

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Objet : Décision modificative, DM 1 - 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2023 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-81 : Matériel , Outillage et Mobilier	4,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27638 : Créances sur autres établissements publics	0,00 €	4,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	4,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4,00 €	4,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Objet : Ecole Primaire Public de Marsac en Livradois, demande de participation pour un voyage scolaire

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Madame la Directrice de l'école de Marsac en Livradois qui sollicite une participation de la commune afin d'aider au financement d'un voyage scolaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 50 € par élèves à l'école soit 100 € pour les 2 élèves.

Objet : Autorisation signature d'acte administratif à Madame Mireille LAROCHE

Suite à la délibération du 10 Avril 2014 concernant la vente de la parcelle cadastrée section ZA n°449 d'une superficie de 183 m² au profit de Monsieur et Madame BORDEL pour la somme de 50 € et celle du 22 Septembre 2014 concernant l'aménagement foncier du village de Mignaval (travaux chemins) à la charge de Monsieur et Madame BORDEL pour la somme de 450 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE Madame Mireille LAROCHE, 1^{ère} adjointe à signer l'acte administratif.